

SOINS DE SANTE

Correspondant : M.C. MAROYE

Assistante administrative

Tél. : 02/739 78 33 **Fax :**

E-mail :

Nos références : 1270/OMZ-CIRC/Band-2011-2F **Bruxelles, le**

Objet

- 1. Listes des produits admis au remboursement pour appareillage après mammectomie totale ou partielle – Prothèses mammaires d'application à partir du 1^{er} mars 2011 ;**
- 2. Modifications des codes d'identification dans les listes des produits admis au remboursement relatives aux bas élastiques thérapeutiques pour la jambe, d'application à partir du 1^{er} avril 2011 ;**
- 3. Informations pratiques.**

Madame, Monsieur,

- 1. Listes des produits admis au remboursement pour appareillage après mammectomie totale ou partielle – Prothèses mammaires, d'application à partir du 1^{er} mars 2011.**

Les modifications suivantes sont apportées aux listes :

1. Inscriptions de nouveaux produits

- la liste 642515/642294 (Prothèse mammaire complète non adhésive à plusieurs couches):
 - Amoena Energy Light 2 U (ref. 341)
 - Amoena Energy Light 3 U (ref. 340)

La liste précitée figure en annexe 1. Les nouveaux produits sont indiqués en caractères gras.

- 2. Modifications des codes d'indications dans des listes admis au remboursement relatives aux bas élastiques thérapeutiques pour la jambe, d'application à partir du 1^{er} avril 2011 ;**

Sur la liste 769753/769790 (bas élastique thérapeutique pour le pied et la jambe jusqu'au genou, bas AD, tricotage trame, classe III) un changement des codes d'identification a été effectué. Tous les produits ont désormais un code d'identification unique. Cette modification est d'application à partir du 1^{er} avril 2011.

La liste précitée figure en annexe 2. Les changements dans les codes d'indications sont indiqués en caractères gras.

Annexes : 2

Nous vous invitons à consulter les listes sur notre site Internet, à la page suivante :
<http://riziv.fgov.be/care/fr/other/bandagistes/information-topic/art27/index.htm>

3. Informations pratiques.

Correspondance

Notre adresse :

INAMI

Service des soins de santé
Section *Bandagistes*
avenue de Tervuren 211
1150 Bruxelles

Notre site Internet :

<http://www.inami.fgov.be>, sur lequel sont mentionnés les tarifs

Votre numéro d'agrément :

à mentionner dans toute correspondance

Votre numéro de téléphone :

à mentionner éventuellement

Accueil

Téléphonique :

(02) 739 78 33, de 9 à 12 heures

En nos bureaux :

de 9 à 12 heures, ou sur rendez-vous
avenue de Tervuren 211 (4^e étage) à 1150 BRUXELLES

Obligatoirement par écrit :
à la convention.

changement d'adresse, conditions d'agrément, adhésion

Documents

L'attestation de fournitures (*annexe 13 du règlement des prestations de santé*) peut être reproduite par vos soins pour autant que cette reproduction soit conforme au document original.

Ce document peut aussi être commandé par écrit à l'adresse suivante :

I.N.A.M.I.

Service Economat
avenue de Tervuren 211
1150 BRUXELLES
E-mail: ekono@inami.fgov.be

* * *

Je vous remercie de votre collaboration au système d'assurance soins de santé.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Fonctionnaire dirigeant,

H. DE RIDDER,
Directeur général.